

**Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle  
pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction  
et scolarisé en école maternelle**  
Réf : Décret 2019-826 du 2 août 2019

Année scolaire 20 \_\_\_\_ / 20 \_\_\_\_

<b>Ecole</b>		<b>Directeur.trice</b>		Cadre réservé à l'école
<b>Enfant</b>	NOM Prénom			
	DATE de NAISSANCE			
<b>Responsable légal</b>	NOM Prénom			
	Adresse			

**1- AMÉNAGEMENT DEMANDÉ**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ demande que mon enfant (nommé ci-dessus) soit autorisé à être absent de l'école pendant les heures de classes de l'après-midi le ou les :

Lundi     Mardi     Jeudi     Vendredi

Pour la période (indiquer le numéro de la période) :

**Tout enfant qui fait la sieste en dehors de l'école a la possibilité de revenir dans sa classe l'après-midi dès la réouverture des portes qui est fonction du règlement intérieur. Toute situation d'enfant bénéficiant d'un aménagement du temps de présence à l'école fera l'objet d'un examen à chaque période scolaire afin d'étudier la révision de cet aménagement.**

Je souhaite que mon enfant revienne à l'école à \_\_\_\_ h \_\_\_\_ le ou les (cocher les jours concernés)

Lundi     Mardi     Jeudi     Vendredi

Date et signature de la personne responsable de l'enfant :

A compléter par les responsables de l'enfant

**2- AVIS DU DIRECTEUR.TRICE**

Date de réception de la demande

Avis :     Avis favorable     Avis défavorable, pour les raisons suivantes :

Date, signature du directeur.trice de l'école :

**3- DECISION DE L'INSPECTEUR.TRICE**

Avis :     Avis favorable     Avis défavorable, pour les raisons suivantes :

La demande parvient dans les deux jours qui suivent la réception par le directeur.trice.

Le silence gardé pendant un délai de 15 jours à compter de la transmission de la demande par le directeur vaut décision d'acceptation.

**4- REPONSE APPORTEE AUX PARENTS**

Date de retour aux parents

Date, signature et cachet du directeur.trice de l'école

Suivi de la demande